



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 10

Réunion du mardi 25 septembre 2018

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX

Excusé : M. MARTIN

VILLE DU BLANC MESNIL (93)

STADE JEAN BOUIN – NNI 93 007 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. M'BOMA, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 10 octobre 2018 à 22 h 00 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle et demande que l'éclairage du terrain annexe soit éteint. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la C.R.T.I.S..

Communication de la présente information faite à M M'BOMA, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE SAINT OUEN (93)

STADE BAUER – NNI 93 070 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. SMAGGHE, Responsable du Stade, un rendez-vous a été pris pour le mardi 16 octobre 2018 à 19 h 30 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement. M. JEREMIASCH représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents. La Commission remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle.

Communication de la présente information faite à M SMAGGHE, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE D'YERRES (91)**STADE PIERRE MOLLET – NNI 91 691 01 01**

M. VESQUES de la C.R.T.I.S. visitera les installations le mercredi 03 octobre 2018 à 9 h 30 (décennale). Ce dernier demande de mettre en configuration l'aire de jeu pour un match officiel et le libre accès aux vestiaires. Les documents seront remis sur place, à remplir et signés, puis à retourner l'ensemble des chemises cartonnées rouge et jaune à la C.R.T.I.S..

Communication de la présente information faite à M. GESTEL du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

VILLE DE PARIS (75)**STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 75 115 03 01**

Installations visitées le 25 septembre 2018 par M. MARTIN. Ce terrain est conforme au niveau 5 SYE. La C.R.T.I.S. reste en attente des documents demandés à la Ville de PARIS.

CLASSEMENT ECLAIRAGES FEDERAUX

VILLE D'OZOIR LA FERRIERE (77)**STADE DES TROIS SAPINS – NNI 77 350 01 01**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 24 septembre 2018.

Total des points : 6470 lux

Eclairage moyen : 259 lux

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport E min/E max : 0,54

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

VILLE DE VILLEMOMBLE (93)**STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 077 03 01**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 19 septembre 2018.

Total des points : 7155 lux

Eclairage moyen : 286 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,58

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

VILLE D'AULNAY SOUS BOIS (93)**STADE MOULIN NEUF – NNI 93 005 02 01**

Mesures relevées par M. ORTUNO le 19 septembre 2018.

Total des points : 8113 lux

Eclairage moyen : 324 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E min/E max : 0,52

Avis favorable pour une confirmation en niveau E3.

VILLE D'ELANCOURT (78)**STADE GUY BONIFACE – NNI 78 208 01 02**

Mesures relevées par M. VESQUES le 12 septembre 2018.

Total des points : 7149 lux

Eclairage moyen : 286 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,53

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

VILLE DE VILLEMOMBLE (93)**SALLE POLYVALENTE DES SPORTS PAUL DELOUVRIER – NNI 93 077 99 02**

Mesures relevées par M. ORTUNO le 18 juillet 2018.

Total des points : 9938 lux

Eclairage moyen : 662 lux

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport E min/E max : 0,60

Hauteur moyenne de feu : 12 m

Avis favorable pour une confirmation en niveau EFutsal2.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

VILLE DE SERVON (77)

STADE MUNICIPAL – NNI 77 450 01 01 et 01 02

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le formulaire de suppression des terrains rue de la Marne à SERVON.

VILLE DE CLAMART (92)

STADE DE LA PLAINE – NNI 92 023 03 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. l'Arrêté Municipal de Madame l'Adjointe de Quartier chargée des Sports du 22 septembre 2018.